

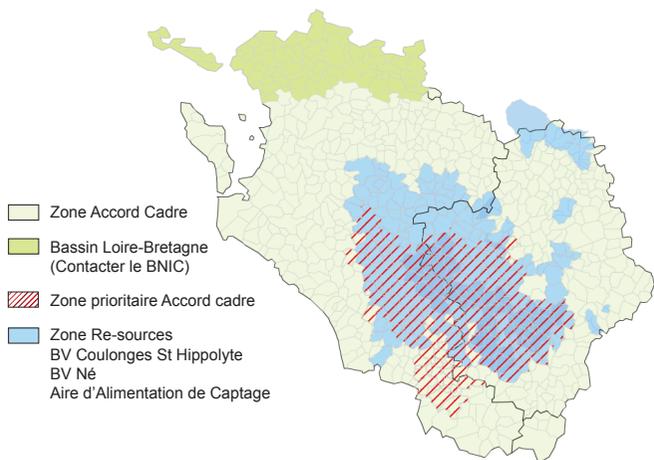
LES AIDES FINANCIÈRES : TAUX D'AIDE, PLAFOND ET PLANCHER

Un dispositif d'aides financières est mis en place pour la durée de l'Accord-Cadre (2015-2018). Celles-ci peuvent être obtenues auprès des Directions Départementales des Territoires (*dispositif PCAE*) ou de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Taux d'aide maximum		Effluents de chai et distillerie		Effluents phytosanitaires
		Zone PRIORITAIRE	Zone «NON» PRIORITAIRE	
Individuel	TPE	60 %	50 %	40 %*
	PME	50 %	40 %	
	Grande Entreprise	40 %	30 %	
Collectif (CUMA, SAS, ...)		60 %	60 %	50 %

* Majoration de 20 % pour les Jeunes Agriculteurs et 10 % pour l'Agriculture Biologique

Retrouvez la carte interactive sur le site internet pour connaître les zones prioritaires et les taux d'aide



Dossier PCAE : effluents viticoles et matériel de réduction des pollutions

- Plancher des dépenses éligibles : 3 000 € HT par dossier
- Plafond des dépenses éligibles : 40 000 € HT par bénéficiaire

Dossier Agence de l'Eau : effluents de chai et de distillerie

- Plancher des dépenses éligibles : 900 € HT.

CONTACTS



Pour plus d'information rendez-vous sur le site :
www.eauviticharentes.com

Guichet Unique BNIC

23, Allées Bernard GUIONNET
BP 90018 - 16100 COGNAC

Tél. : 05.45.35.60.74

E-mail : eauviticharentes@bnic.fr



LE VIGNOBLE DE COGNAC ET L'EAU

Mises aux normes pour la gestion des effluents vitivinicoles et la réduction des pollutions ponctuelles

© BNIC / Stéphane CHARBEAU

www.eauviticharentes.com



La préservation et la restauration de la **qualité de l'eau** est une priorité pour la filière Cognac. Tout le territoire du bassin viticole Charentes-Cognac se mobilise autour d'un **accord cadre porté par l'Agence de l'Eau Adour Garonne**. Ce dispositif permet aux exploitants de bénéficier d'aides financières pour réduire les pollutions et accélérer leurs mises aux normes vis-à-vis des effluents issus des activités de viticulture, vinification et distillation. Cela concerne notamment les eaux de lavage du pulvérisateur, de la machine à vendanger, les effluents de chai et de distillerie (vinasses).



© BNIC / Stéphane CHARBEAU

LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Dispositif PCAE : effluents viticoles

- Aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
- Potence de remplissage du pulvérisateur et volucompteur
- Mélangeur de bouillies phytosanitaires
- Systèmes de récupération et de traitement des effluents phytosanitaires par des procédés agréés
- Pompe de relevage
- Système de récupération des eaux de pluies pour leur utilisation (*lavage/remplissage du pulvérisateur*)
- Prestations immatérielles* en lien avec les infrastructures de traitement des effluents vitivinicoles : études préalables, maîtrise d'œuvre...
- Matériel de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires
* dans la limite de 10 % du montant éligible des travaux concernés.

Dispositif Agence de l'Eau : effluents de chai et distillerie

- Aire de lavage des machines à vendanger : terrassement, maçonnerie, plomberie
- Débourbeur, déshuileur, dégraisseur
- Séparation des eaux pluviales pour la mise en circuit fermé
- Pompe de relevage
- Matériels de stockage (*géomembrane, citernes, etc.*) des effluents organiques pour : eaux usées (*lavage/rinçage chais, machine à vendanger, cuves...*), vinasses, marcs, lies, bourbes...
- Traitement par épandage ou par une filière autonome ou stockage pour prestation externe
- Tonne à lisier pour épandage
- Mise en place d'un plan d'épandage des effluents ou des boues, conformément à la réglementation en vigueur
- Les travaux d'économie d'eau, si l'économie prévue est supérieure à 20 % de la consommation en eau totale du site (*déduction des retours sur investissement liés aux économies d'eau de distribution publique des 2 premières années*)



© BNIC / Stéphane CHARBEAU

COMMENT OBTENIR UNE AIDE ?

1

EXPLOITANT



JE SUIS UN EXPLOITANT AGRICOLE

Je suis exploitant agricole ou une société ayant pour activité principale la mise en valeur directe d'une exploitation agricole (EARL, GAEC, SCEA...).

Je souhaite me mettre aux normes vis-à-vis des effluents vitivinicoles.

2

DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION



JE RÉALISE UN DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

L'objectif est de me situer par rapport à la réglementation sur les volets effluents phytosanitaires et effluents de chai et distillerie et construire mon projet de mise aux normes.

Pour cela, je contacte un « diagnostiqueur » agréé (liste complète sur le site : eauviticharentes.com).

3

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE



JE CONSTITUE UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

- Effluents VITICOLES : dossier « Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles » (Pcae),
- Effluents de CHAI et de DISTILLERIE : formulaire de demande d'aide financière « Activités vinification et distillation » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Je peux télécharger les formulaires sur : www.eauviticharentes.com.

4

GUICHET UNIQUE



i

JE TRANSMETS MON DOSSIER AU GUICHET UNIQUE (BNIC)

Le BNIC transmet mon dossier de demande d'aide après vérification auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et/ou aux Directions Départementales des Territoires.

Attention : je respecte les dates de dépôt de dossiers, disponibles sur le site eauviticharentes.com.

5

INSTRUCTION DES DOSSIERS



JE REÇOIS UN RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DOSSIER

Je reçois un récépissé de dépôt de dossier par les services de l'État.

Puis si mon dossier est éligible, je reçois la décision juridique attributive de subvention.

6

TRAVAUX DE MISES AUX NORMES



JE DÉBUTE LES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES

Je débute les travaux de mises aux normes et je transmets la déclaration de « début de travaux » au Guichet Unique (BNIC).

J'ai 2 ans pour réaliser les travaux.

Je transmets la déclaration de fin de travaux au Guichet Unique (BNIC) ainsi que les justificatifs de dépenses. Un technicien réalise une contre-visite de fin de travaux sur site.

POUR TOUTE INFORMATION ou pour être accompagné dans la constitution de mon dossier, je peux contacter le Guichet Unique (BNIC), l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC) ou tout autre partenaire de l'accord cadre.



Je perçois mon aide financière.